



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 08  
6 Novembre 2024

*Par courriel :* Jean-Luc Briand, Président de la Commission  
Christophe Boule - Maxence Desmas - Benjamin Huteau - Manuel Vinet  
*Assiste :* Isabelle Perrette

---

### **Préambule :**

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Christophe Boule, membre du club de Nantes Don Bosco (544923), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Maxence Desmas membre du club de La Chapelle des Marais FC (501941), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GJ ASL FCCM (560849) et GF Pays Noir (560170)

M. Benjamin Huteau, membre du club de St Julien Divatte FC (561182), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loroux Canton (581197)

M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière FC (501979) ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **Appel**

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **1. Approbation des Procès-Verbaux**

---

La Commission approuve les PV n° 05 du 17 octobre 2024, 06 du 21 octobre 2024, 07 du 30 octobre 2024 sans réserve.

## 1. U13 Élite

---

La Commission a validé les classements U13 Élite à l'issue de la première phase figurant en annexe.

Un point est fait sur le respect des obligations. Les 16 équipes retenues en phase Accès Ligue pour la 2<sup>e</sup> phase sont établies dans le cadre du respect du cahier des charges et au regard des équipes ayant obtenu le meilleur rang de classement. La Commission rappelle que seuls les clubs labellisés ou en démarche de labellisation peuvent participer à cette phase :

- Toutes les équipes classées 1<sup>re</sup> à l'issue de la 1<sup>re</sup> phase remplissent les obligations soient 8 équipes.
- 7 des 8 équipes classées 2<sup>e</sup> à l'issue de la 1<sup>re</sup> phase remplissent les obligations soient 7 équipes à l'exception du club de St-Nazaire Immaculée qui ne répond au critère du Label.
- Par conséquent, la commission retient la participation du meilleur 3<sup>e</sup> de l'ensemble des 8 groupes à savoir SCNA Derval afin de compléter les équipes pour la 2<sup>e</sup> phase.

La Commission veillera à la présence des éducateurs effectivement déclarés lors des rencontres de leur équipe.

## 2. U13 Élite Départemental et Critériums U13 Masculins

---

La Commission a établi les calendriers des rencontres en essayant de satisfaire au mieux les desideratas des clubs. La Commission précise que le respect des alternances/concordances entre équipes U13 masculines et féminines ne pourra pas être pleinement satisfait sur cette phase, le calendrier U13 masculins comprenant des tours de coupes intermédiaires. De même, lorsque des demandes concernent des alternances entre d'autres catégories d'âge.

- **Répartition U13M/12M pour la 2<sup>e</sup> phase**
  - 392 équipes U13 réparties comme suit :
    - U13 Élite Accès Ligue : 2 groupes de 8 équipes
    - U13 Élite Départemental : 4 groupes de 8 équipes
    - U13 D1 : 7 groupes de 8 équipes
    - U13 D2 : 9 groupes de 8 équipes
    - U13 D3 : 10 groupes de 8 équipes
    - U13 D4 : 9 groupes de 8 équipes
    - U13 D5 : 8 groupes de 8 équipes
    - U13 Loisir : 3 équipes
  - 33 équipes U12 réparties comme suit :
    - U12 Élite niveau 1 : 2 groupes de 8 équipes
    - U12 Élite niveau 2 : 1 groupe de 8 équipes
    - U12 D1 : 1 groupe de 9 équipes

## 3. Critérium U13 Féminines

---

La Commission a pris connaissance des demandes reçues par courriel à savoir :

### Nouvel engagement U13F Foot à 5

- GF Violettes du Sud Loire 3 (581873)

### Modification Foot à 8 => Foot à 5

- GF Cœur de la Mée

La Commission procède à une modification dans la composition des groupes. En U13F D3, groupe C, le groupe étant composé de 6 équipes, les matchs sont organisés en aller-retour sans utiliser les deux dernières dates.

- **Répartition U13F pour la 2<sup>e</sup> phase (actualisée)**
  - 62 équipes foot à 8 sont engagées en 2<sup>e</sup> phase réparties comme suit :
    - D1 : 2 groupes de 8 équipes
    - D2 : 3 groupes de 8 équipes
    - D3 : 2 groupes de 8 équipes et 1 groupe de 6 équipes
  - 8 équipes foot à 5 sont engagées en 2<sup>e</sup> phase

## 4. Décision de la Commission Régionale – Stade de l'Amande

---

La Commission Régionale de Discipline du 22 octobre 2024 a décidé de suspendre les terrains du stade de l'Amande pour :

- pour les équipes du Foot à effectif réduit du club de NANTES ÉTOILE DU CENS (551545) jusqu'à la fin de la saison 2024/2025. La Commission précise que pour ces équipes de foot animation et foot à effectif réduit, le club n'est pas impacté par l'obligation de délocaliser les rencontres à 30 km.

La Commission rappelle l'article 25 des Règlements des compétitions seniors féminines : **« Dans le cas où un club est astreint de jouer sur un terrain de repli, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé à 30 kilomètres au moins de la ville du club sanctionné, et être proposé 15 jours avant la date de la rencontre, avec l'accord du propriétaire des installations, à la Commission d'Organisation par le club fautif, sous peine de match perdu par pénalité ».**

En conséquence, l'application pour les rencontres du club de Nantes Étoile du Cens pour la saison 2024/2025 est la suivante :

- U13 Féminine à 8 : le club doit délocaliser ses rencontres sans contrainte de distance kilométrique
- U13 Masculins à 8 : le club doit délocaliser ses rencontres sans contrainte de distance kilométrique
- U12 Masculins à 8 : le club doit délocaliser ses rencontres sans contrainte de distance kilométrique

A la parution des calendriers des rencontres, le club de Nantes Étoile du Cens doit proposer les terrains de repli à la Commission dans le respect des délais susmentionnés.

**La Commission précise qu'en cas de demande d'inversion de rencontres, celle-ci pourra être accordée sans contrainte de distance kilométrique, avec l'accord du club adverse.**

Le Président de la Commission,  
Jean-Luc Briand



L'assistante,  
Isabelle Perrette



<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe A</b>		<b>422136</b>						<b>382</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Pornic Foot 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	14	8	6
2	Nantes Sporting Club 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	24	9	15
3	Nantes Don Bosco 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	7	14	-7
4	Vallet Es 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	7	8	-1
5	Clisson Etoile 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	14	21	-7
6	Getigne Boussay Fc 1	2	5	0	2	3	0	0	0	0	5	11	-6

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe B</b>		<b>422136</b>						<b>421</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Nazaire Immaculee 1	13	5	4	1	0	0	0	0	0	22	11	11
2	Nantes Dervallieres 1	10	5	3	1	1	0	0	0	0	21	7	14
3	Gj Asl Fccm 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	12	16	-4
4	La Chapelle Ac Chap 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	12	12	0
5	Suce Sur Erdre Jge 1	4	5	1	1	3	0	0	0	0	7	15	-8
6	Mouzeil Teille Ligne 1	3	5	1	0	4	0	0	0	0	8	21	-13

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe C</b>		<b>422136</b>						<b>423</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Julien Divatte Fc 1	15	5	5	0	0	0	0	0	0	24	5	19
2	St Philbert Gd Lieu 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	24	5	19
3	Ste Pazanne Retz Fc 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	7	12	-5
4	Saint Sebastien Fc 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	9	11	-2
5	Gorges Elan 1	3	5	1	0	4	0	0	0	0	8	22	-14
6	Reze Aepr 1	0	5	0	0	5	0	0	0	0	4	21	-17

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe D</b>		<b>422136</b>						<b>424</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Heric Fc 1	15	5	5	0	0	0	0	0	0	24	8	16
2	Nort Sur Erdre Ac 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	15	7	8
3	Nantes La Mellinet 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	25	14	11
4	Blain Es 1	5	5	1	2	2	0	0	0	0	9	12	-3
5	Vigneux Es 1	4	5	1	1	3	0	0	0	0	12	22	-10
6	St Marc Sur Mer Foot 1	0	5	0	0	5	0	0	0	0	7	29	-22

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe E</b>		<b>422136</b>						<b>422</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nantes Bellevue Jsc 1	12	4	4	0	0	0	0	0	0	33	2	31
2	Bouguenais Foot 1	9	4	3	0	1	0	0	0	0	12	18	-6
3	Reze Fc 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	8	17	-9
4	St Brevin Ac 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	5	10	-5
5	Geneston As Sud Loir 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	6	17	-11

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe F</b>		<b>422136</b>						<b>425</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Mésanger St Gereon 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	18	8	10
2	Thouare Us 1	10	5	3	1	1	0	0	0	0	16	5	11
3	Derval Sc Nord Atlan 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	7	6	1
4	Oudon Couffe Fc 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	13	14	-1
5	Ancenis Rcasg 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	10	16	-6
6	Pontchateau Aos 1	0	5	0	0	5	0	0	0	0	4	19	-15

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe G</b>		<b>422136</b>						<b>426</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Bouaye Fc 1	12	4	4	0	0	0	0	0	0	21	9	12
2	Le Loroux Landreau O 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	12	7	5
3	Nantes Metallo Sc 1	5	4	2	0	1	1	0	0	0	15	12	3
4	Nantes Etoile Cens 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	10	18	-8
5	Nantes St Med Doulon 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	12	24	-12

<b>Départemental Elite U13 Masculin / 1</b>		<b>Groupe H</b>		<b>422136</b>						<b>427</b>			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Coueron Chabossiere 1	12	4	4	0	0	0	0	0	0	17	6	11
2	St Herblain Uf 1	9	4	3	0	1	0	0	0	0	17	12	5
3	Chateaubriant Voltig 1	4	4	1	1	2	0	0	0	0	14	15	-1
4	Sautron As 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	12	15	-3
5	Orvault Sf 1	1	4	0	1	3	0	0	0	0	5	17	-12